

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2023**

A 19h30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames CHEVALIER Yvette et HELFERS Elke et Messieurs ROST Jean et GROSSET Jean-Marc.

**1. APPEL**

68 membres sont présents sur 86, 12 sont excusés.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 13 JUIN 2023**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité de son assemblée. Monsieur GLAUSER Matthieu mentionne que la verrée suivant le Conseil n'a pas eu lieu à l'Auberge contrairement à ce qui est mentionné dans le PV. Il précise également que son prénom comporte deux t.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Mesdames AGASSIS Monique, BERNABE Anabela, BLASER Danièle, BRUNETTI MANDRY Carla, BURGAT Priscille, CHAPUIS Aurélie, CRUCHET Christine, FAHRNI Valérie, GUYE Marie-Claude, LEUENBERGER-VERNEZ Martine, MAILLARD Nadia, NICOLE ALAIMO Sabrina, PERRET Fabienne, PEREY Réanne, RANDIN Catherine, SELIMOVIC Emina, STADELMANN Rose-Marie, TROYON Carine, TSCHANNEN Sylvie, ZEHR Cindy et Messieurs ALAIMO David, ANSERMET Frédéric, ANSERMET Loïs, ANSERMET Pierre, APOTHELOZ Didier, AYDIN Mehmet, BERNABE Samuel, CHAPUIS Raphaël, CHAUTEMS Kevin, CHAUTEMS Thierry, DUVOISIN Laurent, FAHRNI Guillaume, GAILLE Frédéric, GERBEX Florian, GIRARDIER-BURKHALTER François, GUYE Dominique-André, LEUENBERGER Johan, MANDRY Pierre, MARIN SABATINO Fabio, MOINAT Marc, PERRET Alexandre, POURON Alain, RANDIN Fabrice, REYMOND André, SELIMOVIC Samir, STADELMANN Jérôme, THOMAS Vincent, TROYON Louis, VIAL Pierre-André, ZEHR Fabien prêtent serment devant l'assemblée.

#### **4. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2023 - SUR LE BUDGET 2024 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur PONCET Olivier, Syndic, énumère les différents postes du budget en donnant toutes les précisions nécessaires y relatives. Ce budget est basé sur la présence de 740 habitants au sein de la commune.

Il précise que :

- Le règlement PGA est à bout touchant, Monsieur URFER Cyril en parlera lors de son intervention à venir.
- La participation aux lignes de transports publiques pour le bassin nord-vaudois a augmenté.
- Un ordinateur va être acheté et une rétribution à OFISA est prévue pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Le site internet de la commune sera également remis à jour.
- La péréquation financière est basée sur les chiffres de l'exercice 2022. La contribution de la commune est de Frs : 422'116.-
- Un amortissement de Frs : 120'000.- est prévu pour le complexe communal en lien avec les études effectuées à ce jour.
- Des travaux sont prévus dans un des appartements du Collège en lien avec un changement de locataire.
- Tous les villages sont équipés en LED sauf les candélabres situés près du futur emplacement des travaux du Battoir. Ceux-ci seront équipés au moment des travaux. Une pose de candélabre est prévue sur la montée de la gare, dans le virage qui est actuellement mal éclairé.

Le budget est considéré prudent et va dans le sens de tous les budgets communaux précédents.

Monsieur LEUENBERGER Christian, président de la Commission de Gestion, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le Budget 2024 tel que présenté avec un gain de CHF 8'016.40.

Comme il n'y a pas d'intervention, l'assemblée est invitée à voter.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, approuve le Budget 2024 tel que présenté avec un gain de CHF 8'016.40, à l'unanimité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

#### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2023 CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA PARCELLE No 161 A CHAMPVENT ET DEMANDE DE CREDIT DE CHF 260'000.--- RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur PONCET Olivier, syndic, prend la parole et explique à l'aide de slides la situation géographique de la parcelle. Elle a une surface de 1441m<sup>2</sup> : 337 m<sup>2</sup> de zone à construire et 1064 m<sup>2</sup> de terrain agricole.

Le propriétaire actuel a une servitude concernant l'accès. La parcelle est également présentée géographiquement en lien avec le projet mis à l'enquête actuellement, à savoir la construction du complexe communal.

L'achat de ce terrain est proposé par la Municipalité, parce que cela donnerait du dégagement au projet prévu.

La commune propose de prendre les fonds sur la trésorerie courante pour amortir l'achat. Dans le nouveau plan comptable, tout ce qui est patrimoine financier ne doit pas être amorti ; l'achat reste à sa valeur initiale.

C'est donc une bonne opportunité pour la commune selon Monsieur PONCET Olivier. Ce n'était pas prévu si rapidement de solliciter le Conseil pour un achat, mais au vu de l'évolution de la situation cela devient important de le faire maintenant.

Madame GLAUSER Sabine a bien compris l'intérêt de l'achat et demande ce qui va être fait de cette parcelle en termes d'aménagement dans un proche avenir.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que l'on ne peut pas aménager ce terrain pour des places de parc, puisqu'il est en zone agricole pour la majeure partie. Il peut être envisagé de le mettre à disposition pour différentes manifestations (tour de jeunesse, tir à la corde, ...) Sur ce qui est en zone village (337m<sup>2</sup>), on peut effectivement construire éventuellement des places de parc. La réflexion est encore en cours.

Monsieur WARPELIN Gilles, président de la Commission ad hoc, prend la parole et lit le rapport de ladite commission, lequel propose aux membres du Conseil Général un amendement au texte de l'article 1 du préavis municipal no 7/2023, à savoir :

Article 1 : autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle no161, sise à Champvent, en y ajoutant :  *dans le cadre de la construction d'un complexe communal avec la salle polyvalente au lieu-dit Battoir.*

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat de la parcelle 161, sise à Champvent dans le cadre de la construction d'un complexe communal avec la salle polyvalente au lieu-dit du Battoir,

Article 2 : de lui allouer à cet effet un crédit de Frs : 260'000.-

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante.

Monsieur LEUENBERGER Johann demande à quel prix figurait la parcelle sur le portail immobilier.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier, qui précise qu'elle était à Frs : 265'000.- auxquels viennent s'ajouter Frs : 10'000.- pour l'agence immobilière.

Commentaire de Monsieur PONCET Olivier qui mentionne que la Municipalité est favorable à l'amendement.

Dans le rapport de la Commission ad hoc, il est mentionné de tenir compte des éléments du permis de construire du complexe communal, Monsieur PONCET

Olivier souhaite donc donner des précisions en lien avec ledit permis.

La mise à l'enquête s'est terminée le 19 novembre 2023. Il y a eu 1 opposition de la Fondation Franz Weber / Helvetia Nostra concernant l'abattage des 3 tilleuls en bordure de route. À la suite de quelques échanges de mails, la Municipalité a décidé de maintenir les 3 arbres. Monsieur PONCET Olivier montre à l'aide de slide l'emplacement des tilleuls et les 4 places de parcs perdues. La Fondation ne fera pas recours puisque les arbres sont sauvés.

La seconde opposition est venue de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés) qui souhaitait un lift pour se rendre sur la scène. Une rampe était prévue sur les plans mais avec une pente trop raide de 1%. Après discussion la solution de rampe est maintenue avec une pente plus douce. L'opposition portait également sur la taille des 2 wcs pour handicapés qui auraient dû être équipées de douches. La taille desdites wc a été revue afin de tenir compte de cette demande. Cette association souhaitait aussi un lift pour monter dans la salle des sociétés qui se trouve au-dessus de la scène.

L'intitulé de ladite salle a été modifié et se nomme dorénavant dépôt pour les sociétés. Ce qui règle la problématique de l'accès pour personnes à mobilité réduite.

L'ECA souhaitait également une deuxième sortie de secours depuis ladite salle, celle-ci étant dévolue à accueillir des sociétés. Le changement d'attribution, et de nom, annule donc également cette demande .

La Fondation des sourds et malentendants demandait une ceinture acoustique pour malentendants tout autour de la salle (ou au minimum 20%) afin qu'ils puissent se connecter. Il s'agit d'un fil de cuivre posé tout autour de la salle. La Municipalité a décidé d'équiper l'entier de la salle.

Le droit de recours court jusqu'au 20 janvier.

Au niveau de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), 13 services ont déjà fait des retours positifs quant au projet, sans remarques particulières. Trois services doivent encore se prononcer d'ici la fin de la semaine. Théoriquement fin janvier, le permis de construire devrait être délivré.

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, reprend la parole et propose de voter concernant le texte de l'amendement demandé par la commission ad hoc :

Article 1 : autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle no161, sise à Champvent, en y ajoutant : dans le cadre de la construction d'un complexe communal avec la salle polyvalente au lieu-dit du Battoir.

L'amendement est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

Le Conseil Général de la commune de Champvent, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 07/2023, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle no161, sise à Champvent, dans le cadre de la construction d'un complexe communal avec la salle polyvalente au lieu-dit Battoir, à l'unanimité moins 4 abstentions.

Article 2 : d'allouer à cet effet un crédit de CHF 260'000. -- à l'unanimité moins 6 abstentions.

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante, à l'unanimité moins 6 abstentions.

Le préavis est accepté.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil explique à l'assemblée que compte tenu du sujet à venir et à titre exceptionnel, les communications de la Municipalité ont lieu avant celles du Président.

Selon l'article 42 de la loi sur les Communes, il est du ressort de la Municipalité de décider de l'attribution des terrains communaux. Théoriquement, la Municipalité de Champvent pourrait décider seule de la mise à disposition du terrain dont il va être question ce soir. Néanmoins, puisqu'il s'agit d'un sujet épineux et qui concerne beaucoup d'habitants de Champvent, la Municipalité a décidé d'ouvrir ce soir un vote consultatif.

Aujourd'hui, dans le cadre du vote, l'Assemblée va se prononcer sur la mise à disposition ou non de terrains communaux en vue de la création de la décharge des Corbes.

Une séance publique a eu lieu en septembre qui a soulevé beaucoup de questions et d'interrogations. Ce fut une séance particulièrement émotionnelle.

La Municipalité va présenter rapidement le projet ce soir. Durant le débat qui va suivre, le temps de parole va être distribué équitablement. Monsieur CLEMENT Sacha, demande à chacun de ne pas monopoliser le temps de parole. Il est stipulé dans le règlement communal, que les personnes assermentées peuvent s'exprimer une première fois, puis une seconde une fois que tous les membres souhaitant s'exprimer ont pu le faire. Le Président demande à tous les intervenants de bien lever la main, d'attendre leur tour et de se présenter.

Monsieur SCHAEFFLI Jacky prend la parole pour présenter le sujet concernant la décharge des Corbes. Compte tenu de la sensibilité du sujet, et vu les répercussions possibles sur le long terme, la Municipalité ne trouvait pas approprié de prendre la décision seule et souhaitait en référer aux membres du Conseil.

Après quelques petits soucis informatiques, Monsieur SCHAEFFLI Jacky mentionne que Monsieur URFER Cyril, étant personnellement concerné par le projet a décidé dès le départ de ne pas prendre part aux discussions.

La préoccupation de ce soir est la mise à disposition des terrains communaux. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky présente la chronologie du projet à l'aide de différents slides.

- Un premier projet de faisabilité a été présenté à la fin des années 1990 par l'entreprise BUSSET et le Canton.
- En 2011, une présentation du projet (surface de 11ha env) a été faite aux communes de Montagny et Essert.
- Entre 2011 et 2016, divers services de l'Etat tente d'élaborer ledit projet
- En 2016, les Municipalités concernées émettent des remarques importantes : le projet est jugé dangereux, irréaliste et coûteux à l'entretien pour les collectivités des 2 communes (canal et berges de 15 m de haut à 45 degrés)
- En septembre 2022, un nouveau projet est présenté par l'entreprise MARTI et Impact Concept, avec une surface de 23 ha env, englobant 2 terrains communaux.
- En septembre 2023, une présentation publique a lieu ; le projet est redimensionné à 21 ha.
- Et nous voilà en décembre 2023, pour un vote consultatif concernant la mise à disposition des terrains communaux de la commune de Champvent.

Un slide montre sur plan le périmètre de la décharge prévue ainsi que la délimitation des terrains communaux concernés.

- Capacité de la décharge : 1'400 000 m<sup>3</sup>
- Rythme de remplissage : 100'000 m<sup>3</sup> annuels
- Durée : 15 ans
- Il s'agit d'environ 35 camions par jour, donc 70 mouvements dont le 85% se ferait depuis l'autoroute, 5 % depuis Ste-Croix, 5% depuis Method et les derniers 5% depuis Giez-Montagny.
- L'accès se fait depuis le bas de la parcelle. Un système de nettoyage est prévu pour laver les roues avant le retour sur la route

La Municipalité s'engage fermement à respecter le vote des membres du Conseil. Le vote va porter sur l'autorisation donnée à la Municipalité, par les membres du Conseil, de mettre à disposition les 2 terrains communaux.

Monsieur AGASSIS Jean-Jacques précise qu'il y a beaucoup de terrains agricoles qui seront détruits, à 200 m des habitations. Il s'interroge également sur la cohérence de sauver 3 tilleuls à Champvent (dans le cadre du projet du complexe communal) et de détruire toute une forêt à Essert. Il demande aux concitoyens présents ce soir de faire preuve de solidarité avec les habitants d'Essert.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François lit un texte de son cru afin de d'illustrer l'opposition des habitants d'Essert.

Au centre du village, des milliers de voitures traversent déjà le village ; ce qui génère du bruit et des dérangements croissants d'année en année. L'entreprise maraîchère au sud crée également des désagréments, avec une

extension imminente prévue.

L'emplacement envisagé pour la décharge, représente le seul espace préservé proche du village.

Le Canton a choisi un emplacement si proche du village que cela va concrètement compromettre la qualité de vie des habitants sur le long terme.

Essert représente un quartier du village de Champvent et ses habitants demandent une grande solidarité aujourd'hui.

Il sera long et difficile de lutter contre le canton et ce projet mais les enjeux sont trop importants pour baisser les bras. Les habitants d'Essert sollicitent de rechercher des alternatives permettant de préserver la qualité de vie de notre village.

Sous l'impulsion de la demande de ANTOINE GLAUSER, Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, propose un vote à bulletin secret vu la sensibilité de l'enjeu.

Si 1/5 des membres du Conseil souhaite le vote à bulletin secret, il est organisé. Les membres du Conseil souhaitant le vote à bulletin secret sont priés de lever la main.

Compte tenu du résultat, le vote à bulletins secrets est organisé.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François demande si le vote à bulletin secret peut être requis pour 1 « sondage », vu qu'il n'y a pas de préavis et de vote prévu à l'ordre du jour.

Monsieur CLEMENT Sacha répond par l'affirmative puisqu'il s'est personnellement renseigné auprès de la Préfecture.

Les éléments permettant de garantir un vote à bulletins secrets sont expliqués aux membres du Conseil.

Le Conseil est mis en pause le temps de la procédure du vote.

#### **Résultats :**

Bulletin rentrés	<b>117</b>
Majorité simple :	<b>59</b>
OUI :	<b>23</b>
NON :	<b>86</b>
Blancs :	<b>8</b>

Résultat du vote consultatif : **non**

Au nom de la Municipalité, Monsieur SCHLAEFFLI Jacky prend acte du résultat du vote consultatif et remercie les nombreux conseillers présents ce soir.

Concernant ses autres charges, Monsieur SCHLAEFFLI Jacky mentionne que l'Eco point d'ESSERT est presque terminé. Il manque encore le lecteur de carte et les containers aériens pour le verre.

La même carte fonctionne pour les deux déchetteries de Champvent et d'Essert. Monsieur Fritz ROULET va ouvrir sa déchetterie jusqu'au 06 janvier 2024 à 12.00. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky remercie la famille ROULET Fritz et Christine pour leurs nombreuses années de travail ; cela fait 27 ans qu'ils s'occupent de la déchetterie.

Il remercie également Monsieur WICKI Georges pour son travail tout au long de l'année. Dorénavant, la déchetterie de Champvent sera ouverte dès le 9 janvier, tous les mardis de 17.30 à 19.00 et tous les samedis de 9.00 à 11.30.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky profite de remercier également toute l'assemblée pour la bonne tenue du Trésy. Il y a de moins en moins de sacs compostables ou en plastique et de nourriture là-bas. La même démarche devrait avoir lieu dans les 2 bennes à déchets verts. Les sacs plastiques ne doivent pas se trouver dans ces contenants

Concernant l'AIVB, le réservoir sera mis en eau début février et sera fonctionnel à la fin dudit mois. La liaison Peney-Essert et la nouvelle chambre DEBETAZ/Sylvain and co a 1 mois de retard en raison des conditions climatiques. En mai ou juin, la mise en service sera effective. La redondance pour tous les villages sera réalisée telle que prévue en 2017 dans le PDDE (Plan Directeur de la distribution d'Eau). Lors du prochain conseil Monsieur SCHLAEFFLI Jacky expliquera le système des eaux de la commune à l'aide de schémas.

Tous ces travaux ont généré beaucoup d'investissement, les taux d'intérêt ont augmenté et des plus-values ont eu lieu sur les constructions ; ce qui implique une augmentation du tarif de l'eau pour cette années 2024 afin d'équilibrer le budget. Une démonstration a lieu à l'aide de chiffres. Celle-ci est de 10 cts par m3 pour toutes les catégories de consommation.

La taxe d'abonnement annuel s'élèvera à Frs : 120.- au lieu de Frs : 90.-  
Les locations de compteur ne changeront pas pour la grande majorité des consommateurs. Les gros consommateurs (entreprises, fermes) vont avoir une augmentation de location de compteurs.  
Pour exemple, si l'ont est 4 dans une maison individuelle, l'augmentation correspond à Frs : 57.20.-

-----

Monsieur LAMBELET José présente ses diastères. Il montre à l'aide de slides l'évolution du jardin du souvenir Il a fallu jongler avec la météo. Des photos illustrent son propos et l'évolution des travaux qui se termineront au printemps. La suite des démarches sera présentée au prochain Conseil afin d'expliquer les modalités d'utilisation de cet endroit.

Monsieur MAYOR Etienne demande si cela va permettre un effet de drainage en lien avec l'écoulement d'eau qui fait « danser » les tombes.  
Réponse de Monsieur LAMBELET José qui mentionne que le phénomène est beaucoup plus profond et que le jardin du souvenir ne changera pas cela.

Monsieur LAMBELET José souhaite, au nom de la Municipalité, la bienvenue au nouveau tenancier de l'Auberge, Monsieur POTIRON Yoann. Il participe activement à la vie du village en maintenant ce lieu vivant.

---

Monsieur Cyril URFER prend la parole et mentionne que le PACom (plan d'affectation du territoire communal) a été envoyé au Canton pour contrôle et signature. À ce jour, il a été contrôlé et la commune n'a pas eu de retour. Il est en attente de signature auprès de la Conseillère d'Etat.

Au niveau de la Police des constructions, le retard sera rattrapé cet hiver. Le nouveau règlement sera dorénavant en vigueur au niveau de la Police des constructions. Il sera mis en ligne prochainement. Concernant les pompes à chaleur, le formulaire simplifié proposé par le Canton, sur le modèle de celui pour les panneaux solaires est suspendu actuellement en lien avec des recours de citoyens. Actuellement, pour l'installation d'une pompe à chaleur il faut faire une mise à l'enquête complète.

L'épuration se porte bien, la station d'épuration fonctionne à satisfaction. Monsieur KREBS Gilbert a toujours la charge de la station. Un collecteur était obstrué à la gare, il a été changé et le reste a été débouché. Un collecteur sous le village de Villars a également été changé.

Au niveau de l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale), les coûts sont stables. Le service OASIS, (prestation gratuite qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord vaudois. Elle fournit une aide dans les démarches en lien avec les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille) présenté au dernier Conseil est opérationnel. A ce jour, Monsieur URFER Cyril n'a pas de remarques quant à ce service.

Concernant REAJY (Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs), la convention qui nous lie date de 2006, l'accord sera renégocié l'année prochaine. Il n'y a pas de modifications à prévoir pour les enfants qui fréquentent les structures.

---

Madame PINARD Eliane annonce que le 4<sup>ème</sup> tronçon de réfection de la chaussée et des collecteurs de la Grand-Rue est terminé. Un prémarquage a eu lieu et les lignes définitives seront faites au printemps.

Pour l'école, les discussions sont toujours en cours avec l'Entente Yverdonnoise en lien avec les futurs enclassements. Une étude a été demandée à Microgis afin de définir le nombre d'enfants enclassés de 2025 à 2030, pour définir le nombre de bâtiments nécessaires.

Au niveau des forêts, le programme a été effectué comme prévu pour la coupe d'épicéas au Bois Bourgeois. Une tempête en février a renversé 100 m<sup>3</sup> sur la commune de Champvent. En mars, les conséquences de l'été caniculaire (2022)

se sont fait sentir, notamment par une majorité de sapins sur le territoire communal qui rougissaient, attaqués par plusieurs insectes.

En juillet, les fortes chaleurs ont été fatales pour les épicéas les plus faibles.

Un total de 1053 m<sup>3</sup> a été coupé et la commune a 1100 m<sup>3</sup> de bois autorisé à la coupe annuellement.

Il reste encore des bois à exploiter urgemment, mais avec les conditions météo actuelles, ces travaux sont rendus difficiles.

Le bois de feuillus est proposé aux habitants de Champvent, puis vendu aux acheteurs régionaux. Des soins culturels sont en cours sur 7 hectares, principalement dans les plantations.

Hormis les chevreuils, quelques cerfs et des chamois se baladent dans nos forêts. Les protections contre le gibier sont donc nécessaires ; sans elles, les arbres nouvellement plantés ne pourraient survivre.

Des nouvelles plantations seront prévues dès qu'il arrêtera de pleuvoir. Cela s'inscrit dans une adaptation de nos forêts aux changements climatiques, subventionnée par la confédération. Les forêts Champvent seront amenées à évoluer ces prochaines années. Les arbres présents actuellement ne peuvent plus s'adapter facilement aux conditions actuelles de chaleur et de vent notamment.

Du 21 au 23 juin 2024, auront lieu les journées de la forêt dans les bois de Suchy, organisées par le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Le groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf et environs profitera d'y célébrer ses 60 ans d'existence. Des informations complémentaires figureront dans le bulletin.

Au niveau des domaines, il y a beaucoup de ruissèlement et de débordement sur les routes malgré la bonne préparation des grilles.

Madame MAILLARD Nadia demande où il est possible d'acquérir le bois de feuillus, mis à disposition des habitants. Réponse de Madame PINARD Eliane qui précise que c'est la garde forestière qui gère le stock. Elle a son bureau à Villars, son numéro est disponible sur le site de la commune ou auprès du bureau communal.

Madame CRUCHET Christine demande s'il est possible de remettre les protections le long du goulet près du garage PONCET. Réponse positive de Madame PINARD Eliane.

Monsieur WICKI Georges mentionne que sur la route des Combes, en direction du cimetière il y a des endroits où de l'eau arrive depuis le terrain de foot et les champs environnants et apporte beaucoup de terre sur la route. N'y a-t-il pas une solution. Madame PINARD Eliane se rendra sur place afin de constater cela.

-----  
Monsieur Olivier PONCET, syndic s'exprime et mentionne que tout se passe bien au niveau communal.

Il y a un gros travail à faire avec le changement du plan comptable qui devra être opérationnel pour les comptes 2025.

Madame GASSER Guylène a annoncé sa démission à la commune pour juin 2024. Il va donc falloir trouver des solutions. L'idéal aurait été qu'elle arrête en même temps que les écoles à l'été 2025. Il y a donc actuellement beaucoup d'inconnues concernant le futur du bâtiment. L'objectif est de maintenir une garderie sur la commune de Champvent.

Monsieur PONCET Olivier s'exprime ensuite concernant le futur complexe communal. À la suite de la présentation publique et à la mise à l'enquête, quelques petits changements ont eu lieu :

- Au niveau des 4 places de parc en moins à cause des tilleuls préservés
- Un local abritera la pompe à chaleur pour tout le complexe
- Concernant l'avant-toit : il a été décidé pour donner suite aux remarques du dernier conseil de faire une casquette qui va protéger de la chaleur

A propos des Jeunes sapeurs, toutes les communes ont accepté les nouveaux statuts dès janvier 2024. L'assemblée générale du SDIS est prévue le 20 décembre 2023 afin de valider le règlement, pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Concernant la Protection Civile : un PRU (Point de Rencontre d'Urgence) doit être mis en place en cas de dangers et de coupure de courant. Ledit centre de secours sera mis en place dans un bureau du garage PONCET.

La fondue villageoise est une tradition du village depuis les années 1960, à savoir la création de la salle qui accueille le Conseil aujourd'hui. La fondue est organisée à tour de rôle par les sociétés locales. Cette année, elle a lieu le 13 janvier et est organisée par le foot. La fondue et les boissons sans alcool sont offertes. Il faut juste apporter son caquelon et ses services.

Monsieur CHAUTEMS Louis-René est remercié pour avoir durant ces 20 dernières années délivré les commandements de payer. Un cadeau lui est remis. Son fils CHAUTEMS Thierry reprend le poste.

Monsieur PONCET Olivier remercie également la famille ROULET Fritz et Christine pour avoir entretenu la déchetterie d'Essert depuis 1996. Un présent leur sera également remis.

Le bureau communal est également remercié pour le travail de grande qualité fourni tout au long de l'année. Remerciement également pour toutes les commissions qui œuvrent main dans la main avec les membres de la commune.

Il remercie aussi tous les membres présents ce soir pour la qualité de l'écoute et le respect durant les échanges et les délibérations. La population doit pouvoir donner son avis et à Champvent, le Conseil Général est d'une grande qualité.

Une verrée et proposée à l'Auberge, accompagnée du traditionnel gâteau au fromage.

Monsieur PONCET Olivier, souhaite de très Belles Fêtes à chacun et une Bonne année 2024 à tous !

## **7. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Monsieur Sacha CLEMENT remercie les commissions pour les rapports complets et vraiment argumentés.

Il remercie également les scrutateurs pour la qualité de leurs prestations tout au long de l'année. Le bureau du Conseil présente à nouveau ses excuses à Monsieur GENOUD Stéphane, convoqué à 8.00 un dimanche matin...pour se retrouver finalement seul au bureau.

Un grand merci d'être venus si nombreux ce soir.

Au prochain Conseil il faudra atteindre 1 tiers des gens présents ce soir pour que nous puissions délibérer valablement, donc environ 50 personnes. Si vous ne souhaitez pas revenir, c'est important de le faire savoir et de démissionner.

Un grand merci au bureau communal et à toutes les petites mains de la commune pour que tout se déroule bien au long de l'année.

Remerciement encore pour la qualité de la collaboration avec la Municipalité.

Dorénavant, les dates du Conseil seront publiées plus rapidement sur le site internet. La loi (article 44 du règlement communal) prévoit 5 jours à l'avance, mais nous allons publier les dates plus vite afin de les reporter dans vos agendas.

Une visite du grand conseil est organisée avec Sabine GLAUSER. 3 dates sont proposées. Vous pouvez donc vous inscrire. Des feuilles sont prévues pour s'inscrire ce soir. Un doodle sera également prévu sur le site de la commune.

Madame STAEMPFLI Monica sera installée devant et merci de passer devant pour toucher votre dû.

## **8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Monsieur DUCRET Jean-Louis souhaite féliciter les sportifs du village Prisca JACQUET, Julie LCHAT et Aimie DECRAUSAZ, notamment.

Monsieur MANDRY Pierre demande s'il est possible d'installer une rampe métallique vers l'escalier du collège d'Essert. Monsieur PONCET Olivier prend note et va voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur LEUENBERGER Charly demande s'il est possible d'installer des lampes au chemin de Tous Vents et au croisement Tous Vents - la Cure. Il demande également si l'horloge peut éclairer plus, surtout le matin en hiver.

Madame PINARD Eliane explique que vers la cure, le lampadaire avait été noirci pour protéger une chouette qui nichait dans le verger à côté. C'est un choix qui a été fait il y a 10 ans afin de préserver les oiseaux.

Quant au carrefour, il n'est pas prévu de rajouter des lampadaires. Madame PINARD Eliane, ira voir si quelque chose doit être fait.

Concernant l'horloge, Monsieur LAMBELET José mentionne que la minuterie peut être modifiée pour que l'éclairage soit suffisant au-delà de 7.00 le matin.

Madame SKRIVERVIK Anja revient sur la question de l'éclairage et mentionne que cet endroit est un des derniers lieux du canton où des chouettes nichent et que pratiquement personne n'y habite, à part elle-même, et qu'il serait regrettable de poser un éclairage qui pourrait nuire à la vie de la faune. De son point de vue un éclairage supplémentaire n'est pas souhaité.

Monsieur Sacha CLEMENT remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité et souhaite à chacun de Belles Fêtes de fin d'année.

Comme il n'y a plus d'intervention, la Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 22.04

Le Président

Sacha CLEMENT



La Secrétaire

Stéphanie GAVIN